

CAS

Certificat universitaire d'études avancées
Certificate of Advanced Studies

Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant-e-s en formation

septembre 2019 – juin 2020

formation en cours d'emploi



Guide-programme

www.unige.ch/iufe | iufe-formationcontinue@unige.ch



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Certificat de formation continue en Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant.e.s en formation (*Certificate of Advanced Studies in Observation, analysis and support of practices in teachers training*) – CAS O2A.

Contact : www.unige.ch/iufe | iufe-formationcontinue@unige.ch

Ressources et compléments d'information sur la plateforme moodle de l'Université :
<https://moodle.unige.ch/course/view.php?id=4156>

© Université de Genève, Institut universitaire de formation des enseignants, 2019.

Sommaire

1. Une formation pour la formation des enseignant·e·s	5
2. Un programme, quatre modules	7
M1 – Travail enseignant, pratiques pédagogiques et didactiques	7
M2 – Accompagnement, observation et évaluation des pratiques professionnelles	8
M3 - Rôles, statut, identité professionnelle des formateurs·trices dans l’alternance.....	8
M4 - Intégration et travail personnel rassemblant les apports de la formation	9
3. Calendrier et échéances.....	10
4. Ressources bibliographiques	12
Annexe 1. Le plan d’études complet (12 crédits).....	13
Annexe 2. Le règlement d’études	15
Annexe 3. Le comité directeur.....	19

Avertissement

Le Certificat de formation continue en Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant.e-s en formation (CAS O2A) est un diplôme destiné aux enseignants et enseignantes primaires, secondaires et spécialisé.e-s genevois.e-s qui encadrent, sur le terrain scolaire, les étudiants et étudiantes en formation à l'enseignement.

En 2019-2020, il est ouvert à un nombre limité de personnes représentatives des différents programmes de formation à l'enseignement.

Conformément à l'article 3 du règlement, peuvent en effet être admises comme candidates les personnes :

- qui sont titulaires du Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire (CCEP), de la Licence en sciences de l'éducation mention enseignement (LME), de la Maîtrise universitaire disciplinaire ou bi-disciplinaire en enseignement secondaire (MASE) ou de la Maîtrise universitaire en enseignement spécialisé (MESP) de l'Université de Genève (ou d'un diplôme en enseignement reconnu par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), ou d'un titre jugé équivalent) ;*
- qui peuvent témoigner d'une expérience professionnelle de deux années dans le domaine de l'enseignement ;*
- qui exercent la fonction de formateur de terrain dans l'enseignement public genevois ou des structures privées subventionnées du secteur spécialisé ;*
- dont la participation aux études est validée par leur direction d'établissement.*

Pour l'année académique 2019-2020, les candidat.e-s doivent en outre pouvoir bénéficier d'équivalences, c'est-à-dire répondre aux conditions suivantes :

- Avoir suivi au minimum trente demi-journées de co-formation destinées aux formateurs-trices de terrain de l'enseignement primaire, spécialisé ou secondaire.*
- S'engager à s'inscrire comme formateur-trice de terrain durant les études de certificat.*
- Avoir déposé un dossier complet de candidature dans le délai requis.*

Compte tenu du nombre de candidatures reçues, les personnes finalement admises seront réparties en deux volées parallèles, A et B.

1.

Une formation pour la formation des enseignant·e·s

Le Certificat de formation continue en Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant·e·s en formation (CAS O2A) est un diplôme destiné aux enseignants et enseignantes primaires, secondaires et spécialisé·e·s qui encadrent, sur le terrain scolaire, les étudiants et étudiantes en formation à l'enseignement. Ces praticien·ne·s formateurs (ou « formateurs/formatrices de terrain ») sont recruté·e·s sur la base de leur expérience professionnelle, mais on attend aussi d'eux qu'ils et elles exercent un travail spécifique de formation de la relève par :

1. l'explicitation de leurs pratiques, de leurs compétences et de leurs savoirs ;
2. l'observation, l'analyse et le guidage du travail des novices dont ils et elles accompagnent les apprentissages en classe et dans les établissements.

L'Université de Genève étant en charge de la formation des enseignant·e·s du canton, il lui revient d'organiser une formation diplômante pour les formateurs et les formatrices de terrain, au bénéfice à la fois de l'institution qui les emploie et de leur qualification professionnelle.

À Genève, la fonction de formateur ou formatrice de terrain est exercée par près d'un millier d'enseignant·e·s primaires, secondaires et spécialisé·e·s. Ces professionnel·le·s sont porteurs d'un titre universitaire (ou jugé équivalent) et ils ont, pour la plupart d'entre eux, une solide expérience de l'encadrement de leurs futurs collègues. Partout, la qualification des formateurs et formatrices de terrain devient progressivement la règle :

- Dans son rapport complémentaire de vérification des conditions de reconnaissance de la formation en enseignement primaire (2014), la commission d'accréditation de la CDIP a par exemple recommandé à l'Université de Genève « d'encourager les formateurs à fréquenter des cours de didactique universitaire qui viendront compléter leur expérience de l'enseignement au niveau tertiaire ».
- Dans son rapport d'audit de 2015-2016, la Cour des comptes de la République et Canton de Genève a par ailleurs stipulé que « la Cour recommande d'élaborer un programme de formation continue obligatoire pour les formateurs de terrain ».
- Des enseignant·e·s ont eux-mêmes exprimé un besoin de professionnaliser leur travail d'accompagnement de la relève, et de voir ce travail reconnu par une qualification spécifique. Les associations représentatives ont été impliquées dans la conception du diplôme, et elles siègent dans son comité de direction.

La création du certificat répond ainsi à un faisceau d'attentes convergentes, et doit contribuer à la qualité de la formation des enseignant·e·s et, au-delà, des élèves genevois. Le titre a une valeur de douze crédits. Il est composé de quatre modules de trois crédits chacun :

1. Travail enseignant, pratiques pédagogiques et didactiques.
2. Accompagnement, observation et évaluation des pratiques professionnelles.
3. Rôle, statut et identité professionnelle des formateurs·trices dans l'alternance.
4. Intégration et travail personnel rassemblant les apports de la formation.

La formation vise la construction de compétences d'accompagnement et de formation à l'enseignement en contexte scolaire. La confrontation des savoirs issus de l'expérience et de la recherche en éducation doit contribuer au développement de la réflexivité professionnelle *dans* et *par* la formation. Les principales compétences visées sont :

- Accompagnement et formation à l'enseignement en contexte.
- Explicitation des pratiques, des savoirs et savoir-faire pédagogiques et didactiques.
- Observation, analyse et guidage de l'activité enseignante.
- Évaluation formative et certificative des pratiques et de leur réflexivité.
- Présentation et problématisation des conflits de normes professionnelles.
- Questionnement des tensions entre travail réel et travail prescrit.
- Identification des évolutions statutaires et sociales du métier d'enseignant.e.
- Développement et transmission d'une posture professionnelle.

Les partenaires impliqués dans la conception et le financement du programme – Institut universitaire de formation des enseignant.e-s et Département de l'instruction publique – ont prévu de commencer par qualifier les formateurs et formatrices de terrain les plus chevronné.e-s, en particulier celles et ceux qui ont participé à des journées dites de « co-formation » entre l'Université et le terrain depuis des années et qui pourront à ce titre obtenir six crédits d'équivalences sur les douze crédits requis. Ce parcours mixte sera provisoire. Puis un programme plein de douze crédits continuera de qualifier les professionnel-le-s. Pour tenir compte des besoins du terrain, les effectifs de chaque volée seront répartis entre l'enseignement primaire, secondaire et spécialisé. Des différenciations inter-filières interviendront à l'intérieur des modules de formation.

Le certificat est une formation spécifique, *une formation pour la formation* des enseignantes et des enseignants. Il confirme l'importance de l'engagement des professionnel-le-s dans la transmission et le développement des savoirs, des compétences et des valeurs de leur métier. Il postule qu'enseigner s'apprend d'autant mieux que les novices sont accompagnés dans la prise de responsabilités, dans une alternance entre entraînement pratique et prise de distance théorique, sous la supervision d'expert.e-s ayant pour leur part appris à soutenir et assurer les expériences, tâtonnements et prises de conscience en situation. Il peut ainsi contribuer à la prise de pouvoir des enseignant.e-s sur leur travail et ses évolutions, dans un dialogue renforcé avec la recherche, l'autorité scolaire et les autres sources de prescription. Observer, analyser et accompagner les pratiques débutantes devient ainsi une façon de penser et d'orienter le devenir d'une activité dont les incertitudes contemporaines font la complexité et le besoin accru de réflexivité. ■

2.

Un programme, quatre modules

Le programme de formation aborde successivement la problématique du travail enseignant, de l'accompagnement et de l'évaluation des pratiques en formation, de la division des rôles et des statuts des formateurs et formatrices dans les dispositifs d'alternance. Il est complété par un module d'intégration, lui-même ponctué par un travail de fin d'études. La maquette de ce programme a été élaborée dans un processus participatif ayant impliqué les formateurs et formatrices du terrain des trois ordres d'enseignement (primaire, secondaire et spécialisé), et soumis pour approbation aux instances réunissant les représentant·e·s de l'Université, du Département de l'instruction publique et de la Fédération des enseignant·e·s genevois·e·s. Le dispositif de formation prend appui sur les trois contextes pour différencier et faire dialoguer les expériences des participant·e·s.

Le plan d'études régulier compte douze crédits, répartis en trois modules thématiques et un module d'intégration de quatre crédits chacun. Il figure en annexe 1. Sa version mixte (six crédits d'équivalence et six crédits spécifiques en 2019-2020) réduit à un crédit chacun le volume des trois modules thématiques, tout en conservant un module d'intégration (incluant le travail final) de trois crédits. Le règlement d'études fixe les conditions d'évaluation et de créditation des modules en annexe 2. La composition du Comité de direction en charge de l'application de ce règlement figure en annexe 3.

Les modules sont articulés les uns aux autres pour combiner découpage et cohérence de la formation. Le travail collectif s'appuie sur des matériaux récoltés par les participant·e·s sur leurs terrains respectifs, rassemblés et analysés de manière coordonnée au fil des différents modules : notes, échanges écrits, images, enregistrements audio et vidéo, outils et rapports d'évaluation, etc. Chaque personne impliquée constitue un répertoire personnel d'au moins quatre ressources : 1. une planification de leçon ou de séquence didactique discutée entre formateur ou formatrice de terrain et enseignant·e·en formation ; 2. un enregistrement vidéo d'une pratique novice ; 3. un ou plusieurs extraits des notes d'observation d'une telle pratique par le formateur ou la formatrice de terrain ; 4. un enregistrement (audio ou vidéo) d'entretien d'évaluation formative ou certificative. Chaque pièce fait l'objet d'une autorisation d'usage formellement accordée par les personnes observées et/ou enregistrées.

M1 – Travail enseignant, pratiques pédagogiques et didactiques

1 crédit.

Joaquim Dolz Mestre & Benoît Lenzen

Objectifs : 1. Élaborer une compréhension des tâches/situations d'apprentissage proposées aux élèves. (2) Analyser le travail enseignant et les gestes professionnels qui le caractérisent.

Le travail du formateur ou de la formatrice de terrain consiste à encadrer, soutenir, orienter, assurer le développement d'un autre travail : celui d'un·e ou plusieurs enseignant·e·s-en formation. Le premier module vise à doter les participant·e·s de concepts et d'outils leur permettant d'analyser du point de vue pédagogique et didactique l'activité en construction

de leurs stagiaires. Une première partie porte sur les concepts et outils spécifiques à l'analyse du travail de conception, de planification de l'enseignement (analyse épistémologique de pratiques sociales de référence, analyse *a priori* des objets et des tâches à réaliser, etc.). La seconde partie du module concerne l'analyse du travail enseignant à partir des concepts, modèles et outils de la didactique et des sciences de l'éducation. Elle aborde la mise en œuvre de l'enseignement et les interactions qui s'y opèrent (gestes professionnels, postures, schèmes d'actions, etc.) du double point de vue du travail prescrit et du travail réel. Les deux parties seront illustrées à l'aide d'exemples de pratiques d'enseignement provenant de différentes disciplines scolaires. Ainsi outillés, les professionnel·e-s en formation seront amenés à analyser les premiers matériaux (planifications, enregistrements vidéo de leçons, etc.) collectés dans leurs propres milieux professionnels.

M2 – Accompagnement, observation et évaluation des pratiques professionnelles

1 crédit.

Valérie Lussi Borer & Lucie Mottier

Objectifs : 1. Développer les postures, les outils et l'activité d'accompagnement, d'évaluation et de soutien à la régulation des apprentissages professionnels. 2. Appréhender la complexité des activités d'observation en classe et des restitutions orales et écrites, ainsi que les échanges qui s'y rapportent.

Les apprentissages des novices passent par l'analyse pédagogique et didactique de leur travail, mais aussi par le soutien à la régulation des apprentissages professionnels au moyen de gestes et de compétences propres à l'activité de formateur ou formatrice de terrain. Le deuxième module est centré sur la complexité de l'observation en classe et des restitutions et échanges qui s'y rapportent, en vue de soutenir le développement des outils et des expertises associées aux tâches d'accompagnement et d'évaluation des stagiaires. À partir de matériaux du terrain apportés par les participant·e-s, une première focale interrogera les situations d'observation à des fins d'évaluations formative et certificative : qu'est-ce qui apparaît significatif à observer en fonction de la singularité de chaque situation ? À partir de quels critères ? En fonction de quels référentiels ? Pour porter quels jugements professionnels ? La deuxième focale portera sur les entretiens d'évaluation et les outils associés à des fins de régulation (proactive, rétroactive) dans les différents temps du stage. Les tensions avec les enjeux de certification et de reconnaissance professionnelle seront problématisées. D'une façon générale, les savoirs et les compétences associés à l'accompagnement et à l'évaluation (théoriques, méthodologiques, sémiotiques, éthiques) seront approfondis à partir de l'expérience des participant·e-s et des apports de la recherche.

M3 - Rôles, statut, identité professionnelle des formateurs·trices dans l'alternance

1 crédit.

Coralie Delorme & Alain Muller

Objectifs : 1. Articuler différents rôles et statuts professionnels des formateurs et formatrices d'enseignant·e. 2. Concevoir des conditions favorables à la formation des enseignant·e-s.

Le travail des formateurs et formatrices de terrain consiste à accompagner des novices au plus près des conditions ordinaires d'exercice du métier. Mais il s'inscrit dans un cadre, des dispositifs, des démarches et une division du travail de formation qui conditionnent les interactions. Le troisième module se concentrera sur les rôles et les statuts des différents acteurs de la formation, en prenant un appui particulier sur les différences existant à Genève entre les secteurs primaire, secondaire et spécialisé. Il visera la compréhension et l'analyse de la double redevabilité des praticien·e·s-formateurs : à l'employeur et à l'institut de formation. Il distinguera de même les différents rôles prescrits : enseigner aux élèves, former et évaluer l'enseignant·e en stage. En prenant appui sur les matériaux récoltés, il élaborera les dilemmes et les tensions liés à ces rôles. De là, il examinera les conditions favorables ou défavorables au processus de formation, en particulier les phénomènes liés à l'alternance et vécus par les formateurs, formatrices et enseignant·e·s en formation : liens théorie-pratique ; double engagement dans le terrain et dans l'institut de formation ; double instance d'évaluation associant le terrain et l'Université. Ces conditions-cadres seront chaque fois rapportées à la compréhension et aux modalités de prise en compte de la logique de développement professionnel des enseignant·e·s entrant dans le métier.

M4 - Intégration et travail personnel rassemblant les apports de la formation

3 crédits.

Kristine Balslev & Olivier Maulini

Objectifs : 1. Participer à la production, la confrontation et la circulation des savoirs de la profession. 2. Rechercher et utiliser les outils (écrits et oraux) pour soutenir la réflexivité, traiter des problèmes professionnels et formaliser des savoirs sur les pratiques.

Les trois modules thématiques apportent chacun leur contribution à la formation. Ils sont complétés par un module d'intégration et de travail personnel qui sert à la fois de fil rouge et de point d'orgue à l'ensemble du parcours. En mobilisant les apprentissages qu'il a effectués, et en prenant appui sur les matériaux qu'il a récoltés en cours de route, chaque participant·e réalise un projet personnel (ou en groupe) dont la forme peut varier, mais qui doit intégrer les apports de la formation pour traiter d'une problématique professionnelle de son choix. Les projets sont peu à peu précisés, à mesure du passage des modules : une idée, puis une esquisse, puis une présentation formelle sont adressées aux responsables du quatrième module, qui peuvent ainsi les regrouper par thématiques, puis organiser des échanges entre des groupes de projets et des formateurs susceptibles de les épauler. Le suivi ainsi organisé aboutit à des productions personnelles qui peuvent être présentées isolément ou sous forme d'une ou plusieurs sessions collectives. Parmi les formes envisageables : enquête collaborative ; écriture réflexive ; journal de bord ; blog ; portfolio ; article dans une revue professionnelle ; analyse de pratiques ; étude d'un dispositif ; méta-évaluation ; présentation orale ; mini colloque ; autoconfrontation ; intervision ; projets collaboratifs... Quelle que soit la forme choisie, le travail final doit exercer une fonction d'intégration des apports des différents modules : chaque participant·e doit montrer sa capacité d'observer, analyser et évaluer des pratiques, en prenant appui sur des savoirs, des recherches et une posture réflexive. ■

3. Calendrier et échéances

La formation se déroule en temps normal à l'Université de Genève, sur le site d'Uni Mail et Pavillon Mail. Cette année, elle est exceptionnellement délocalisée au Centre de Geisendorf.

En accord avec le DIP, les enseignements ont généralement lieu le vendredi. Dans la mesure du possible, les participant·e·s n'ont pas de charge d'enseignement ce jour-là, ou ils sont ponctuellement remplacé·e·s. Les enseignant·e·s primaires et spécialisé·e·s disposent par ailleurs de 28 périodes de décharge (à répartir sur l'année) pour leur travail personnel. Les enseignant·e·s secondaires disposent d'une demi-période hebdomadaire de dégrèvement.

Pour l'année 2019-2020, les 6 crédits de formation requièrent 150 heures de travail réparties en trois ensembles :

- Quatre journées de présence (08h30-12h00 & 13h30-16h15).
- Des heures de formation à distance.
- Des heures de travail personnel.

Les deux volées A et B travaillent en parallèle :

- La volée A est composée d'enseignant·e·s primaires, d'enseignant·e·s secondaires et de tous les enseignant·e·s spécialisé·e·s participant au programme.
- La volée B est composée d'enseignant·e·s primaires et d'enseignant·e·s secondaires.
- Les personnes travaillant dans un même établissement ont été regroupées dans la même volée, A ou B.

La demi-journée d'ouverture du programme est fixée au
mercredi 11 septembre 2019, 08h30-12h00, Uni Mail, s. S130.
Elle réunit exceptionnellement les deux volées.

Puis les modules se partagent chaque fois des vendredis entiers, entre matinée pour l'un et après-midi pour l'autre :

- Cette organisation permet un travail personnel entre les deux demi-journées composant chaque module thématique 1, 2 et 3.
- Le module 4 (intégration) amorce et clôt le programme.
- La dernière demi-journée est décrochée de l'avant-dernière, pour allonger le temps de préparation de la présentation du travail final.
- Le calendrier complet de l'année 2019-2020, distinct pour les deux volées A et B, est résumé en page suivante. ■

Le calendrier 2019-2020

Sauf exception, les cours ont lieu au Centre de formation continue de Geisendorf, 58 rue de Lyon, 1203 Genève.

Volée

A	B
---	---

Ouverture du programme (jour 0, matin, 08h30-12h00)	11.09.19 – Uni Mail
---	---------------------

Module 4.1 (jour 1, matin, 08h30-12h00)	27.09.19	11.10.19
Module 1.1 (jour 1, après-midi, 13h30-16h15)	103-104	103-104

Tâche A Formaliser deux idées (10 lignes) de travail de fin d'études possible, envisageable, envisagé. Commenter et questionner les idées d'autres participant·e·s.

Module 1.2 (jour 1, matin, 08h30-12h00)	06.12.19	13.12.19
Module 2.1 (jour 1, après-midi, 13h30-16h15)	102-103	105-106

Tâche B Transformer une idée en esquisse (1 p.) : problématique, question-s d'enquête, démarche et forme envisagées. Commenter et questionner d'autres esquisses.

Module 2.2 (jour 3, matin, 08h30-12h00)	06.03.20	13.03.20
Module 3.1 (jour 3, après-midi, 13h30-16h15)	102-103	102-103

Tâche C Préparer la présentation du travail final : problématique et question-s révisées, démarche de recueil-analyse des données, références théoriques...

Module 3.2 (jour 4, matin, 08h30-12h00)	24.04.20	08.05.20
	103-104	103-104

...Terminer la préparation de la présentation du travail.

Module 4.2 (jour 4, après-midi, 13h30-16h15)	29.05.20	12.06.20
	103-104	103-104

Tâche D Déposer le support de présentation sur moodle.

4. Ressources bibliographiques

- Balslev, K., Dobrowolska, D., Mosquera Roa, S. & Tominska, E. (2015). Entretiens de stage : interventions discursives des tuteurs dans l'évolution des préoccupations des enseignants en formation. In K. Balslev, L. Fillietaz, S. Cartaut-Ciavaldini & I. Vinatier (Ed.). *Pratiques professionnelles en formation : la part du langage*. Paris : L'Harmattan. URL : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:79142>
- Bucheton, D. & Soulé, Y. (2009). Les gestes professionnels et le jeu des postures de l'enseignant dans la classe : un multi-agenda de préoccupations enchâssées. *Education et didactique*, 3(3), 29-48. URL : <https://journals.openedition.org/educationdidactique/543>
- Capitanescu Benetti, A. & Maulini, O. (2014). La formation des enseignants doit-elle normer leurs pratiques ? *Formation et pratiques d'enseignement en questions*, 17, 195-214. URL : http://www.revuedeshp.ch/site-fpeq-n/Site_FPEQ/17_files/11-Capitanescu.pdf
- Chaliès, S., Cartaut, S., Escalie, G., & Durand, M. (2009). L'utilité du tutorat pour de jeunes enseignants : la preuve par 20 ans d'expérience. *Recherche et formation*, 61, 85-129. URL : <https://doi.org/10.4000/rechercheformation.534>
- Charnay, R. (2003). L'analyse a priori, un outil pour l'enseignant. *Math-Ecole*, 209, 19-26. URL : http://www.ssrnm.ch/mathecole/wa_files/209-5_Analyse_20_C3_Ao_20priori.pdf
- Crasborn, F., Hennissen, P., Brouwer, N., Korthagen, F. & Bergen, T. (2008). Promoting versatility in mentor teachers' use of supervisory skills. *Teaching and Teacher Education*, 24(3), 499-514.
- Dolz, J. & Gagnon, R. (Ed.) (2018). *Former à enseigner la production écrite*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- Dorier, J.-L. (2010). L'analyse a priori : un outil pour la formation d'enseignants – exemple d'un jeu issu des manuels suisses romands de première année primaire. In P. Donos (Ed.). *L'enseignement des mathématiques à l'école : où est le problème* (pp. 80ss et cédérom). Auch : ARPEM. URL : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:16855>
- Guibert, P., Dejemppe, X., Desjardins, J. & Maulini, O. (Ed.) (2019). *Questionner et valoriser le métier d'enseignant. Une double contrainte en formation*. Bruxelles : De Boeck.
- Jorro, A. (2015). De l'évaluation à la reconnaissance professionnelle en formation. *Revue française de pédagogie*, 190. URL : <http://rfp.revues.org/4697>
- Lenzen, B. & Cordoba, A. (2016). Fondements épistémologiques des activités physiques, sportives et artistiques et corporéité des pratiquants. Quels effets de la transposition didactique en éducation physique ? *Revue suisse des sciences de l'éducation*, 38(1), 109-125. URL : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:84441>
- Lenzen, B. & Reylé, J. (2017). Des savoirs planifiés par les enseignants aux connaissances construites par les élèves en éducation physique. *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 20(1), 36-60. URL : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:106994>
- Lussi Borer, V. & Muller, A. (2014). Quel apport/usage du « voir » pour le « faire » en formation des enseignants du secondaire. In L. Paquay, P. Perrenoud, M. Altet, J. Desjardins & R. Etienne (Ed.). *Travail réel des enseignants et formation. Quelle référence au travail des enseignants dans les objectifs, les dispositifs et les pratiques ?* (pp. 65-78). Bruxelles : De Boeck.
- Lussi Borer, V. & Ria, L. (Ed.) (2016). *Apprendre à enseigner*. Paris : PUF.
- Merhan, F., Ronveaux, C. & Vanhulle, S. (2007). *Alternances en formation*. Bruxelles : De Boeck.
- Mottier Lopez, L. (2015). *Evaluations formative et certificative des apprentissages. Enjeux pour l'enseignement*. Bruxelles : De Boeck.
- Moussay, S., Etienne, R. & Méard, J. (2009). Le tutorat en formation initiale des enseignants : orientations récentes et perspectives méthodologiques. *Revue française de pédagogie*, 166, 59-69. URL : <https://journals.openedition.org/rfp/1127>
- Perréard Vité, A., Balslev, K. & Tominska Conte, E. (2015). Les entretiens tripartites de stage : opportunités pour une autoévaluation porteuse de développement. In P.-F. Coen & L. Belair (Ed.). *Evaluation et autoévaluation, quels espaces de formation ?* Bruxelles : De Boeck.
- Perrenoud, Ph. (2001). *Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant. Professionnalisation et raison pédagogique*. Paris : ESF.
- Vinatier, I. (2015). Des entretiens de conseil problématiques entre conseillers pédagogiques et enseignants débutants : domination ou congruence ? In K. Balslev, L. Fillietaz, S. Ciavaldini-Cartaut & I. Vinatier (Ed.). *La part du langage : pratiques professionnelles en formation*. Paris : L'Harmattan. ■

Annexe 1.

Le plan d'études complet (12 crédits)

(différencié, dans chaque unité thématique en fonction du public : primaire, secondaire ou spécialisé)

Module 1

Travail enseignant, pratiques pédagogiques et didactiques (3 crédits)

Objectifs :

- connaissance des contextes, des cursus et des enjeux des formations actuelles à l'enseignement ;
- identification des contraintes de l'enseignement dans ses dimensions pédagogiques et didactiques ;
- actualisation des connaissances sur l'enseignement et les apprentissages des élèves ;
- moyens d'élaboration et de formalisation des savoirs professionnels.

Compétences attendues :

- prendre du recul par rapport à son propre enseignement ;
- identifier les savoirs à enseigner convenant à différentes situations d'apprentissage ;
- mettre en tension son propre parcours formatif et celui de l'enseignant en formation ;
- adapter son action en fonction des types de parcours des enseignants en formation ;
- mobiliser des catégories pertinentes pour la planification et la conduite des enseignements ;
- se doter d'outils pour systématiser la transmission des acquis de l'apprentissage professionnel.

Module 2

Accompagnement, observation et évaluation des pratiques professionnelles (3 crédits)

Objectifs :

- développement de compétences communicatives pour l'accompagnement, évaluation, régulation ;
- conceptualisation de la construction de l'autonomie et de la réflexivité de l'enseignant en formation ;
- appropriation de méthodes et techniques d'analyse des pratiques de l'enseignant en formation ;
- usage des méthodes d'entretien adaptées aux différentes fonctions du formateur ;
- connaissance des dimensions interpersonnelles dans une formation en alternance ;
- analyse réflexive des interactions et des gestes professionnels du formateur.

Compétences attendues :

- maîtriser les postures, gestes et techniques d'accompagnement et d'évaluation ;
- connaître et reconnaître les dimensions affectives des rapports avec l'enseignant en formation ;
- susciter la régulation des apprentissages professionnels de l'enseignement en formation ;
- mobiliser et mettre en œuvre des outils d'observation adaptés aux situations d'enseignement ;
- maîtriser la complexité de la restitution orale et écrite des observations en classe.

Module 3

Rôles, statut et identité professionnelle des formateurs·trices dans l'alternance (3 cr.)

Objectifs :

- connaissance et questionnement de la déontologie et des valeurs professionnelles des enseignants ;
- conception individuelle et collective des conditions favorables à la formation des enseignants ;
- reconnaissance des différents rôles de la profession enseignante et de ses partenaires ;
- articulation des différents rôles, statuts et identités professionnels des formateurs d'enseignants.

Compétences attendues :

- mener une réflexion sur les aspects éthiques de la profession enseignante ;
- investir des formes de collaboration diversifiées avec les différents acteurs de la formation ;
- analyser les enjeux politiques et institutionnels de la fonction de formateur d'enseignant.

Module 4

Intégration : travail personnel rassemblant les apports de la formation (3 crédits)

Objectifs :

- traitement des problèmes pratiques par l'intermédiaire d'outils conceptuels ;
- développement de l'autonomie dans la recherche de ressources de réflexion ;
- usage des modalités de formalisation des savoirs sur les pratiques ;
- participation à la construction et à la mise en circulation des savoirs de la profession.

Compétences attendues :

- prendre appui sur l'interaction pour produire des savoirs professionnels transmissibles ;
- maîtriser les outils (écrits et oraux) de la réflexivité et de la formalisation de savoirs sur les pratiques.

Total : 12 crédits ■

Annexe 2.

Le règlement d'études

Le masculin est utilisé au sens générique; il désigne autant les femmes que les hommes.

Art. 1. Objet

1.1. L'Institut universitaire de formation des enseignants de l'Université de Genève (ci-après IUFE) décerne un Certificat de formation continue « Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant.e.s en formation ».

1.2. Le titre en anglais « Certificate of Advanced Studies in Observation, analysis and support of practices in teachers training » figure sur le diplôme délivré.

Art. 2. Organisation et gestion du programme d'études

2.1. L'organisation et la gestion du programmes d'études pour l'obtention du Certificat sont confiées à un Comité directeur placé sous la responsabilité du Directeur de l'IUFE.

2.2. Le Comité directeur est composé de huit membres, dont :

- un membre du corps professoral de l'IUFE, en principe professeur ordinaire, intervenant dans le programme d'études, Directeur du programme ;
- trois enseignants de l'IUFE intervenant dans le programme ;
- deux représentants du Département de l'instruction publique de Genève ;
- un représentant des associations professionnelles d'enseignants ;
- un représentant des étudiants.

Le Comité directeur doit être composé d'une majorité d'enseignants appartenant à l'Université de Genève.

2.3. Les membres du Comité directeur sont désignés par le Directeur de l'IUFE. Le mandat des membres du Comité directeur, renouvelable, est de 4 ans, à l'exception du mandat du représentant étudiant. Le mandat du représentant étudiant ne peut pas excéder la durée maximum de sa formation. À l'échéance du mandat du représentant étudiant, le Directeur de l'IUFE procède à la désignation d'un nouveau représentant étudiant. Le Directeur du programme est nommé par le directeur de l'IUFE et préside le Comité directeur ; il est en principe professeur ordinaire de l'IUFE, comme indiqué dans le point 2.2. du présent article. Une co-direction peut être nommée.

2.4. Le Comité directeur assure, notamment, la mise en œuvre et la gestion du programme d'études, ainsi que le processus d'évaluation des compétences acquises par les étudiants.

2.5. Le Comité directeur se réserve le droit de renoncer à l'organisation du programme du CAS, notamment en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

2.6. Les décisions du Comité directeur sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la voix du Président du Comité directeur compte double.

Art. 3. Conditions d'admission

3.1. Peuvent être admises comme candidates au Certificat, les personnes qui :

- sont titulaires du Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire (CCEP), de la Licence en sciences de l'éducation mention enseignement (LME), de la Maîtrise universitaire disciplinaire ou bi-disciplinaire en enseignement secondaire (MASE) ou de la Maîtrise universitaire spécialisée en enseignement spécialisé (MESP) de l'Université de Genève, ou d'un diplôme en enseignement reconnu par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), ou d'un titre jugé équivalent ;
- peuvent témoigner d'une expérience professionnelle de deux années dans le domaine de l'enseignement ;

- exercent la fonction de formateur de terrain dans l'enseignement public genevois ou des structures privées subventionnées de l'enseignement spécialisé ;
- dont la participation à la formation est validée par la direction de l'établissement au sein duquel elles exercent leur fonction.

Les candidats doivent par ailleurs joindre à leur demande d'admission les pièces demandées dans le dossier de candidature.

3.2. Les éléments constitutifs du dossier de candidature ainsi que les délais d'inscription sont définis par le Comité directeur.

3.3. Les décisions d'admission sont prises par le Comité directeur après examen des dossiers présentés par les candidats. Le Comité directeur statue par ailleurs sur les équivalences de titre. Le candidat doit fournir tous les documents et justificatifs permettant au Comité directeur de statuer.

3.4. Les candidats admis au certificat ayant suivi dans le passé des journées de co-formation attestées par l'IUFE ou la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) pourront obtenir des équivalences pour un maximum de 50% des crédits des modules 1, 2 et 3. Le comité directeur notifie au candidat admis les crédits acquis, les modules à compléter et les délais d'études.

3.5. Les candidats admis sont enregistrés à l'Université de Genève et inscrits en tant qu'étudiants de formation continue au Certificat de formation continue « Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant.e.s en formation », dès lors que les frais d'inscription ont été dûment perçus par l'Université de Genève.

3.6. Le montant total des frais d'inscription perçu pour la participation au programme est fixé pour chaque édition par le Comité directeur. Ce montant s'applique à la durée d'études maximale telle que prévue à l'article 4.1 et 4.2 du présent règlement.

3.7. Le programme débute en principe tous les deux ans. Le Comité directeur peut en décider autrement si, notamment, il estime insuffisant le nombre d'étudiants inscrits.

Art. 4. Durée des études

4.1. La durée des études est de quatre semestres au minimum et de six semestres au maximum.

4.2. Le Directeur de l'IUFE peut, sur préavis du Comité directeur, accorder des dérogations à la durée des études, si de justes motifs existent et si l'étudiant présente une demande écrite et motivée. Lorsque la demande de dérogation porte sur la durée maximum des études, l'éventuelle prolongation accordée ne peut pas excéder un semestre au maximum.

Art. 5. Programme d'études

5.1. Le programme d'études est composé de quatre modules, dont le dernier intègre le travail de fin d'études. Le programme d'études correspond à l'acquisition de 12 crédits ECTS.

5.2. Le plan d'études fixe les intitulés des modules, ainsi que le nombre de crédits attachés à chaque module (dont le travail de fin d'études). Le plan d'études est préavisé par le Comité de direction de l'Institut et approuvé par l'Assemblée de l'Institut.

Art. 6. Contrôle des connaissances

6.1. Les modalités précises du contrôle des connaissances pour les modules (dont le travail de fin d'études) sont annoncées aux étudiants en début de formation.

6.2. Chaque module (dont le travail de fin d'études) font l'objet d'une évaluation par les responsables de la formation. Cette évaluation peut prendre la forme d'une ou plusieurs épreuves orales et/ou écrites. Le travail de fin d'études et les épreuves doivent être réalisés dans les délais requis.

6.3. Les évaluations sont sanctionnées par une note comprise entre 0 (nul) et 6 (excellent). La notation s'effectue au quart de point. Si l'évaluation comporte plusieurs épreuves, une seule note est délivrée pour l'ensemble des épreuves. Dans ce cas, il s'agit de la moyenne des notes obtenues aux épreuves. Des notes

minimum à ces épreuves peuvent être requises. Ces exigences sont communiquées aux étudiants par écrit (al. 1). L'étudiant doit obtenir une note, ou une moyenne, de 4 au minimum à chaque évaluation et au travail de fin d'études. La réussite des différentes évaluations et du travail de fin d'études donne droit aux crédits y afférents.

6.4. En cas d'obtention d'une note ou d'une moyenne inférieure à 4 à l'une des évaluations ou au travail de fin d'études, l'étudiant peut se présenter une seconde et dernière fois selon des modalités qui lui seront indiquées par écrit par l'enseignant concerné. L'échec est considéré comme définitif si l'étudiant n'acquiert pas la note ou la moyenne de 4 ou plus lors de la seconde tentative.

6.5. Lorsqu'un étudiant ne se présente pas à une évaluation pour laquelle il est inscrit, il est considéré avoir échoué à cette évaluation à moins que l'absence ne soit due à un juste motif. Sont notamment considérés comme des justes motifs les cas de maladies et d'accidents. L'étudiant doit en aviser le Directeur de l'IUFE par écrit immédiatement, soit en principe dans les 3 jours au maximum qui suivent la non présentation. Le Directeur de l'IUFE décide s'il y a juste motif. Il peut demander à l'étudiant de produire un certificat médical ainsi que tout autre renseignement jugé utile.

6.6. La participation active et régulière des étudiants est exigée à au moins 80% de chaque module et fait partie des modalités d'évaluation.

Art. 7. Obtention du titre

Le Certificat de formation continue « Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant.e.s en formation » de l'IUFE est délivré sur proposition du Comité directeur, lorsque l'ensemble des conditions requises par le présent règlement d'études sont remplies.

Art. 8. Fraude et plagiat

8.1. Toute fraude, tout plagiat, toute tentative de fraude ou de plagiat dûment constatée correspond à un échec à l'évaluation concernée.

8.2. Au vu notamment de la gravité du comportement constaté ou de son caractère prémédité, le Comité de direction de l'IUFE peut également décider, après consultation du Comité directeur, que l'échec est définitif, ou encore annuler tous les résultats obtenus par l'étudiant lors de la même session.

8.3. La Direction de l'IUFE saisit le Conseil de discipline de l'Université :

- si elle estime qu'il y a lieu d'envisager une procédure disciplinaire ;
- en tous les cas, lorsque l'échec à l'évaluation concernée est définitif et qu'il entraîne l'élimination de l'étudiant concerné de la formation.

8.4. Le Comité de direction de l'IUFE, respectivement la Direction de l'Institut doit avoir entendu l'étudiant préalablement et ce dernier a le droit de consulter son dossier.

Art. 9. Elimination

9.1. Sont éliminés du Certificat de formation continue « Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant.e.s en formation », les étudiants qui :

- subissent un échec définitif à l'évaluation d'un des modules ou du travail de fin d'études conformément à l'article 6 ;
- ne participent pas de manière active et régulière à au moins 80 % de chaque module conformément à l'article 6 ;
- n'obtiennent pas l'intégralité des crédits prévus par le programme du Certificat dans la durée maximale des études prévue à l'article 4.

9.2. Les cas de fraude, plagiat, tentative de fraude ou de plagiat sont réservés.

9.3. Les décisions d'élimination sont prises par le Directeur de l'IUFE, sur préavis du Comité directeur.

9.4. L'élimination ne modifie pas les émoluments dus et ne crée aucun droit à leur remboursement, quel que soit le moment où elle est prononcée.

Art. 10. Opposition et Recours

10.1 Toute décision rendue en application du présent règlement d'études peut faire l'objet d'une opposition dans les 30 jours suivant le lendemain de sa notification auprès de l'organe qui l'a rendue.

10.2 Le Règlement relatif à la procédure d'opposition au sein de l'Université de Genève (RIO-UNIGE) s'applique.

10.3 Les décisions sur opposition qui sont rendues peuvent faire l'objet d'un recours devant la Chambre administrative de la section administrative de la Cour de Justice dans les 30 jours suivant le lendemain de leur notification.

Art. 11. Entrée en vigueur

Le présent règlement d'études entre en vigueur le 1^{er} mars 2019. Il s'applique à tous les candidats et étudiants dès son entrée en vigueur. ■

Annexe 3. Le comité directeur

Le Comité de direction est composé de huit personnes représentant l'Université et les experts du terrain :

Olivier Maulini, IUFE, directeur

Kristine Balslev, IUFE, coordinatrice

Coralie Delorme, IUFE

Benoît Lenzen, IUFE

Gabrielle Stiassny, DIP-DGEO

Olivier Dusserre, DIP-OMP

Francesca Marchesini, FEG-SPG

NN, représentant.e des étudiant.e.s

Secrétariat : Laurence Hofmann

Contact : www.unige.ch/iufe | iufe-formationcontinue@unige.ch ■